



Dégâts des eaux il y a quelques années

Par **guigui8594**, le **13/04/2014** à **10:42**

Bonjour,

Il y a quelques années, L'appartement au dessus du mien a subit une fuite.

L'eau à traversé le plafond, j'ai prévenu l'agence (je suis en location) qui à fait le nécessaire.

Le plafond est très dégradé.

J'ai aussi prévenu mon assurance qui m'a envoyé un constat.

Mais je n'ai jamais remplis ce constat (le locataire était à l'hôpital, puis à quitter son logement).

Aujourd'hui, je vais quitter mon appartement. Mais aucun travaux n'a été fait. Est ce que je vais devoir les faire a ma charge ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **alterego**, le **13/04/2014** à **12:32**

Bonjour,

Oui, vous allez devoir remettre le plafond en état.

Cordialement